

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 octobre 2019 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Adjointes et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, , Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE, Geneviève SCHAAP et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mmes et MM Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Lionel DARLOT (pouvoir à Daniel CRENÉ), Magali HIRARDIN (pouvoir à Arminda GUIBLAIN),

Secrétaire de séance : Florence JALOUZOT

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Voix POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

Florence JALOUZOT secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint

Approbation du PV du 16 septembre 2019; il n'apporte aucune observation, il est adopté.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTION BUDGETAIRE - Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires privées d'Auxerre, Sainte Thérèse et Sainte Marie

Rapporteur : Daniel CRENE

Les écoles Sainte Thérèse, 6 Boulevard de Montois et Sainte Marie, 14 rue de la Fraternité à AUXERRE sous contrat d'association avec l'Etat, sollicitent une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Monéteau et Sougères sur Sinotte, inscrits dans leur établissement pour l'année scolaire 2019/2020.

- Ecole Ste Thérèse : 12 élèves
- Ecole Ste Marie : 5 élèves

Admettant le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, dans l'attente d'instruction complémentaire des services préfectoraux :

- DECIDE de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- ALLOUE 88.90 € par élève et par an, versés trimestriellement,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2019 et 2020.

Voix : POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS – SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2019 POUR L'ADAVIRS

Rapporteur : Daniel CRENE

Une demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 de l'ADAVIRS est parvenue en mairie pour leur permettre de poursuivre et développer leurs missions en faveur des victimes d'Infractions Pénales et à la Réinsertion Sociale.

L'octroi d'une subvention communale de 170 euros pour l'année 2019 est envisagé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention d'un montant de 170 euros à l'ADAVIRS pour l'année 2019

Voix POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES - DIVERS - MAISONS FLEURIES 2019

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Chaque année, la commune récompense les lauréats des maisons fleuries.

Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros. Le coût du concours 2019, s'élève à 570 euros pour 11 bons délivrés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DONNE son accord sur le montant alloué au concours

Il est rappelé que les crédits seront proposés au budget 2020.

Voix POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

Monsieur le maire précise qu'il redonnera parole à Pascale SALIGOT en fin de séance pour présenter le bilan des travaux de la peupleraie et fait part des incivilités qui ont eu lieu ce week-end (dégradation sur le local Kayak malgré l'interdiction d'entrer sur le chantier)

FINANCES LOCALES - DIVERS – Vente de bois à Sougères-sur-Sinotte

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Afin de permettre le nettoyage du site du parking près du cimetière de Sougères, il est nécessaire de prévoir l'enlèvement et la vente du bois stocké.

La vente de bois à emporter serait de 400 € pour le lot complet (environ 75 stères)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- AUTORISE la vente du lot de bois à 400 €.

Voix : POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Convention et subventions d'équipement pour des travaux d'Eclairage Public complémentaire avec le SDEY pour le parc des peupliers

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite finaliser avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) un complément de travaux d'éclairage public relatif au déplacement de coffrets existants sur le parking, et la création de prises électriques sur le kiosque au parc des peupliers.

Le financement du projet présenté ci-dessous, détaille la part communale et la part du SDEY :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50 %
ECLAIRAGE PUBLIC Peupleraie complémentaire	6 409,20 €	5 341,00 €	1 068,20 €	2 670,50 €	2 670,50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- AUTORISE Le Maire à signer la convention relative à ce projet.
- DECIDE le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour l'opération détaillée ci-dessus.

Voix : POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Convention et subventions d'équipement pour des travaux éclairage public avec le SDEY de la rue Saint Laurent Tranche supplément « city touch »

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite finaliser avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) les travaux supplémentaire « city touch » d'éclairage public de la rue Saint Laurent à Sougères sur Sinotte.

Le financement du projet présenté dans le projet de convention joint en annexe et repris ci-dessous, détaille la part communale, et la part du SDEY :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50 %
ECLAIRAGE PUBLIC SAINT LAURENT CITY TOUCH	4 332,22 €	3 610,18 €	722,04 €	1 805,09 €	1 805,09 €

Un document présentant le système City Touch et les économies d'énergie correspondantes a été remis sur table.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Le Maire à signer la convention relative à ce projet
- DE DECIDER le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour l'opération détaillée ci-dessus.

Voix : POUR : 19 CONTRE : 1 ABSTENTION : 7

P. PICARD revient sur cette proposition et répond aux questions. Il présente les avantages dans le cadre de cet équipement :

- * économie d'énergie grâce à la programmation de l'éclairage sur chaque point lumineux
- * mesure de consommation d'énergie en temps réel
- * flexibilité sur certains événements organisés par la commune
- * sécurité : augmentation de l'éclairage si besoin
- * meilleur service : détection automatique des anomalies

Il rappelle un retour d'expérience de Leds sur la commune qui a été évalué sur le poste Ecluse :

26 mats à ce jour sont reliés à ce poste mais seulement 13 luminaires sont équipés de Leds.

Le constat de la consommation en mars 2017 était de 1 814 kw et seulement de 1 093 kw en mars 2018.

De plus l'émission de CO2 est divisée par 4 et un tiers du parc est équipé avec des lampes de + 150 watt

Ce système de télégestion permet surtout la mesure de l'intensité mais aussi la gestion des dysfonctionnements.

Par exemple : il y a quelques années au Pré du Château, un lampadaire avait été installé près des fenêtres d'une habitation et pour réduire l'intensité, une horloge avait été installée ce qui fonctionnait bien mais ce système est coûteux et reste individuel.

En ce qui concerne le retour sur investissement avec ce système et la généralité des lampes Leds ; celui-ci est estimé sur 10 à 15 ans: la question est ce que l'on veut adapter ce système de pilotage aux nouveaux éclairages ?

Monsieur le maire s'inquiète sur le retour sur investissement lorsque l'on parle d'économie et dit avoir un doute en rappelant les expériences malheureuses de la commune : 3 fois que l'on change le bandeau lumineux du pont, l'éclairage de la mairie ne dispose plus de maintenance...

Les économies peuvent se faire sur les Leds mais à quel coût donc il faudra que cela soit fait progressivement.

C DEUILLET n'a pas eu de réponse à ces questions seulement un peu d'éclaircissement lors de la commission sur l'économie faite avec les Leds mais pas sur l'existant.

Il faudrait juste pour apporter un peu de clarté comparer la consommation des LEDS avec et sans City Touch puisque l'on peut déjà économiser 75% de l'énergie simplement en passant aux LEDS

P. PICARD précise que le logiciel et la maintenance seraient gratuits

C. DEUILLET demande si ce système serait mis en place sur la peupleraie car lors du vote du projet, il n'y a pas eu cette écriture au plan de financement.

P. PICARD dit qu'il n'a pas eu l'AVP et a eu des informations que l'installation pouvait se faire en télégestion.

C. MOREL demande confirmation sur l'abaissement qui n'avait pas été précisé dans la convention
Réponse : la diminution de 50 % peut se faire sans installer le City Touch mais en programmant les lampes en usine

P. PICARD explique lors de l'installation des 1ères Leds il n'y avait pas possibilité d'abaisser l'éclairage; sachant que la technologie a évolué : baisse de 50% à l'installation au départ. On peut faire encore des économies car l'entretien se fait avec une société extérieure ce qui pourrait être fait en régie.

C. DEUILLET reprend sur l'économie qui serait faite par la baisse d'intensité entre 50% (sans la City touch) et 90% entre 23h et 5h

Certes on est contre la pollution lumineuse et l'émission de CO2 mais l'économie n'est pas une rentabilité uniquement entre 10 et 15 ans. Il aurait fallu que le projet soit présenté plus clairement par le SDEY pour avoir une autre alternative que le City Touch.

C. MOREL est favorable sur ce projet car on est confronté au réchauffement climatique, la pollution lumineuse ...et il faut réagir rapidement.

Il a toujours demandé une diminution de l'éclairage voir la fermeture complète de certains secteurs
L'éclairage a été coupé pendant 6 ans à Sougères durant le mandat de JM IMBERT.

D. CRENE rappelle que l'on peut le faire sur les zones d'habitation et on ne peut pas sur les zones commerciales car c'est du ressort de l'agglomération

P. PICARD réfute cette réflexion car on ne peut pas toujours reporter le problème sur l'agglomération

Monsieur le maire ramène le calme et rappelle qu'il y aura des tests avec la mise en place à la peupleraie et à Sougères pour la rue Saint Laurent.

FINANCES LOCALES - Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la mise en place des paiements en ligne des recettes

Rapporteur : Daniel CRENE

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis élargés automatiquement, après paiement effectif.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement en ligne de la DGFIP n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

Il est donc proposé d'ouvrir, aux administrés de Monéteau et Sougères, la possibilité de payer via internet leurs titres de recette.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- AUTORISE Le Maire à signer la convention relative à la mise en place de paiements en ligne via payfip pour le budget principal de la ville de Monéteau.
- AUTORISE Le Maire à signer la convention relative à la mise en place de paiements en ligne via payfip pour le budget assainissement de la ville de Monéteau.

Voix : POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

ETAT D'AVANCEMENTS DES CREDITS AU 1^{ER} OCTOBRE 2019 DI RI DF RF

Rapporteur : Daniel CRENE

D. CRENÉ présente les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes et dépenses d'investissement réalisées au 1er octobre 2019.

Monsieur le maire constate avec satisfaction que l'état d'avancement des crédits correspond au prévisionnel ; il n'y a aucune surprise par rapport au budget ainsi que pour les restes à réaliser.

M. LEGENDRE demande si on a des infos sur l'enquête publique sur la suppression du passage à niveau de Jonches.

Monsieur le maire répond que le commissaire a cinq semaines pour répondre, ce n'est qu'un avis qui est donné au préfet. Monsieur le préfet validera ou non.

Monsieur le maire constate que les travaux engagés vont être réalisés mais rappelle les mauvaises surprises sur les travaux du centre de loisirs.

Au mois de novembre, il faudra fait un Débat d'Orientation Budgétaire pour voter un budget primitif en décembre afin de finir les travaux qui sont engagés; il n'y a plus assez de réserve programmée car les dépenses ont été un peu plus importantes sur le début d'année.

Ce budget permettra d'aller jusqu'au prochain vote du budget supplémentaire qui aura lieu après les élections municipales. Il faut bien terminer les travaux en cours mais ne pas engager de nouveaux programmes.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente ces DIA même si celles-ci seront présentées à la CA avec un avis conjoint.

C. MOREL fait part de sa demande auprès du Lieutenant-Colonel DESCAVES, Commandant la Compagnie de Gendarmerie d'Auxerre de réaliser un contrôle de vitesse à l'entrée de Sougères. En quelques heures, il y a eu 3 grands excès de vitesse (plus de 50km/h au-dessus de la vitesse autorisée) avec conséquence immédiate du retrait du permis de conduire.

Monsieur le maire rappelle l'inauguration de l'esplanade du vendredi 18 octobre où tous les élus ont été conviés et sont attendus.

COMMISSIONS

Commission affaires scolaires du 3 octobre

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La commission s'est réunie le jeudi **3 octobre** pour examiner les crédits scolaires alloués aux écoles pour l'année scolaire 2019/2020 et valide les montants alloués par groupe scolaire sans changement par rapport à l'année précédente :

- Fournitures scolaires = 43 € par élève
- Abonnements/livres = 130 € par classe
- Logiciel et fourniture informatique = 50 € par classe
- Déplacement = 150 € par classe
- Projets = 350 € par classe
- Frais généraux = 100 € par groupe scolaire

La subvention du RASED est de 460 € pour M. LACROIX et 310 € pour Mme POINDRON.

La commission est informée du budget de la caisse des écoles pour l'animation de Noël, à savoir :

- 500,00 € par groupe pour les maternelles
- 650,00 € par groupe pour les élémentaires
- Achats de jouets de Noël pour les maternelles = 18 € par élève.

Un point est donné sur les effectifs au 2 septembre 2019 soit 388 élèves au total.

- La Commanderie = 74 élèves
- Colbert = 64 élèves
- Victor Hugo = 132 élèves
- JJ Rousseau = 118 élèves

Lors de la commission du **8 octobre** en présence des directeurs d'écoles, M. CRENÉ présente :

- * Crédits scolaires 2019/2020 :

Validation des objectifs des 4 groupes scolaires

Présentation du bilan de la scolarité 2018/2019 validé par les directeurs

Rappel que les dictionnaires ont été achetés et distribués le 9 septembre aux CE1

Informe : que la subvention pour l'animation de Noël 2019 a été versée sur les coopératives scolaires mi-septembre 2019.

Informe qu'une consultation pour les transports A/R sur Auxerre et la patinoire a été lancée auprès des deux prestataires ; la réponse sera transmise aux directions ultérieurement.

La distribution des brioches se fera le 20 décembre 2019 : le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les élémentaires.

- * Projets des écoles qui seront exclusivement financés par le crédit « Projet »

Victor Hugo : Projet « Chorale » (représentation 2 concerts au Skénéteau les 18 et 19 juin 2020 où tous les enfants chanteront)

Autres projets : Escalade : M. Corberand remercie l'intervention et la compétence de sébastien

DUFLANC ; Piscine ; Patinoire ; Classe de neige du 18 au 24 janvier 2020 à Morzine avec JJ Rousseau

- Prix des « incorruptibles »

Pour info : kermesse le 19 juin 2020 et sortie scolaire fin d'année : toujours financé par la totalité du crédit « déplacement »

Jean-Jacques Rousseau

Projet « Théâtre » (Présentation d'un spectacle présenté aux familles les 23 et 26 juin 2020 au Skénéteau) puis patinoire, escalade, piscine, classe de neige du 18 au 24 janvier 2020 à Morzine avec Victor Hugo et le prix des incorruptibles

Info : kermesse le 26 juin 2020

Les maternelles ont un projet commun « Art et Culture »

La totalité des crédits alloués pour les 2 groupes sera utilisée entre autres pour financer ce projet coûteux. Elaboration d'un spectacle qui sera présenté au Skénéteau les 11 et 12 juin 2020 : une date pour chaque groupe

Les autres projets pour La Commanderie : « Ecole et cinéma » ; Initiation escalade ; Patinoire ; Prix incorruptibles et pour Colbert : « Ecole et cinéma » ; Patinoire ; Spectacle au Skénéteau en novembre « Dansons avec nos émotions » ; Prix incorruptibles

Enfin les écoles renouveau l'emplacement, comme l'année dernière sur le marché de Noël qui aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019.

Pas de vente de miel cette année

M.LEGENDRE propose la visite des travaux le samedi 26 octobre 2019 à 10h00.

Elle fait part d'un exercice de confinement qui a eu lieu ce matin à l'école La Commanderie. Monsieur le maire évoque le nombre important d'enfants indisciplinés ; les familles sont averties mais cela reste une gestion très compliquée pour les animateurs durant le temps périscolaire. D'autre part circule une rumeur : la commune ferait payer l'entrée du Skénéteau or c'est une demande de cotisation pour la caisse des écoles.

C. MOREL explique que les écoles demandent 30 € pour la Caisse des Ecoles; l'IEN a refusé c'est au bon vouloir des parents

Monsieur le maire rappelle qu'il y a eu un exercice le vendredi 11 octobre organisé par la Préfecture de la Nièvre concernant la rupture du barrage de Pannecièrre. Un exercice avait été programmé pour tester le système d'alerte en cas de rupture.

Il donne lecture du message de Lionel DARLOT concernant cet exercice : « Je tiens à souligner l'excellent travail de madame PERQUIS qui, après que vous ayez activé le Plan Communal de Sauvegarde, a su animer la salle de commandement de la Mairie.

Je peux, encore une fois, remarquer sa réactivité, sa grande connaissance du dossier pour gérer le déroulement de cette opération dans le calme et la sérénité.

Même si cela n'était qu'un exercice, l'implication fut réelle et l'équipe qui l'entourait a pu ressortir de nombreuses observations pertinentes afin de perfectionner notre document (PCS).

J'en profite pour remercier la police municipale, très investie aussi.

La réserve communale a été déclenchée (fictivement) et je suis heureux d'observer que 80% des personnes qui la compose pouvait être disponible, c'est un très bon résultat qui démontre la bonne implication de cette nouvelle création.

C'est une conclusion que j'estime positive, elle démontre la qualité du travail effectué et la volonté réelle des différents services de réussir pour notre commune ».

Commission voirie du 10 octobre

Rapporteur : Patrick PICARD

Après avoir évoqué le système de pilotage électronique « City Touch » (vu ci-dessus – délibération), la commission a fait le point sur l'avancement des travaux de notre programme 2019.

- * Rue Colette (en cours et presque terminé)
- * Route des Conches (terminée pour la partie voirie, reste la signalisation).

La commission souhaite mettre le panneau pédagogique pour enregistrer la vitesse des véhicules suite à l'aménagement

- * Rue du Terrier Blanc (toujours pas de réponse de la SNCF)
- * Rue de Sommeville et Fête Dieu (travaux à suivre)

Etudes en cours

- * Rue de la Commanderie (en attente de nouveaux éléments de la SNCF)
- * Rue de Seignelay (nouveau chiffrage avec places de parking terminées)
- * Parking du terrain de foot (chiffrage terminé)

Assainissement

- * Extension impasse St Père
- * Extension rue de l'Yonne et route des Conches

Travaux SDEY

- * Passage piéton – école de musique et La Poste (fin novembre – travaux de nuit)
- Cordon lumineux du Pont (semaine 42)

P. PICARD propose que des études puissent être envisagées afin de permettre à la nouvelle municipalité de lancer les travaux après le vote du budget 2020.

Il fait part des Assises de l'Energie organisée par le SDEY qui auront lieu le jeudi 17 octobre au Skénéteau.

Pour information une nouveauté pour les luminaires de styles qui n'ont plus de vitres – cette modification pourrait permettre quelques économies d'entretien.

Monsieur le maire revient sur l'assainissement et son désaccord avec l'interprétation de la CA puisqu'elle veut récupérer les excédents des communes.

La réalisation des travaux en 3 tranches sur Sougères a permis ne pas augmenter les taxes mais aussi de différer les travaux sur plusieurs exercices budgétaires et ainsi faire les travaux de la rue de la Liberté.

A GUIBLAIN rappelle que ce n'est pas ce qui a été dit au conseil des maires mais qu'il fallait jouer la carte solidaire

Monsieur le maire fait part d'un courrier de M. François BABAY concernant l'entretien de la tombe d'un ancien prêtre de la commune de 1922 à 1949 qui avait marqué sa jeunesse.

Il a demandé que les aménagements soient faits par les services techniques afin de remettre en état cette sépulture.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Robert BIDEAU

JL SALMON fait part que la statue de « St Michel – œuvre de Fernand Py » conservée dans l'église Saint Cyr à Monéteau est inscrite au titre des Monuments historiques suite à un arrêté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

JL SALMON rappelle que les magazines doivent être livrés en mairie ce vendredi 18 octobre

Présentation de l'aménagement de la peupleraie par Pascale SALIGOT.

P. SALIGOT présente un diaporama de photos prises régulièrement tout en long des travaux ce qui permet de voir l'évolution et les matériaux qui prennent place.

En ce qui concerne la plantation des arbustes, elle ne pourra pas se faire avant la fin de l'arrêté d'interdiction d'arroser et la période sera plus propice.

Monsieur le maire est satisfait du travail de la société Eurovia et de l'ensemble des entreprises intervenant sur ce chantier.

Questions diverses

P. PICARD rappelle qu'il a rencontré M. Geniès qui avait fêté le 60^{ème} anniversaire de sa société et que l'invitation n'a pas été transmise tout comme la cérémonie du 6 octobre aux monuments aux morts.

Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas eu d'invitations faites aux élus ; qu'il avait eu des invitations personnelles.

C. MOREL confirme qu'il a reçu cette invitation à titre personnel (en tant que réserviste) par l'Association des Anciens Marins pour le dimanche 6 octobre.

Monsieur le maire lève la séance à 22h15

PUBLIC

Les riverains de la route des Conches rappellent leur présence en février 2017. Les riverains ont la satisfaction d'avoir été écouté et que les travaux ont été réalisés.

Ils remercient toutes les personnes qui ont œuvré pour l'élaboration de ce projet et à la participation aux travaux.

Monsieur le maire insiste sur le choix des élus sur la sécurisation de certains sites.

Le CD89 a fait remarquer que les travaux ne respectent pas toutes les règles de signalétique des ralentisseurs concernés ; mais compte tenu du contexte de cette voirie, la signalétique n'était pas adaptée et ne voulait pas donner la subvention des amendes de police.

Monsieur le maire rappelle toutes les interventions qui sont faites par la municipalité en faveur des citoyens.